

ANNEXE 1

Brevet de technicien supérieur – session 2023

PIECES A FOURNIR POUR CONFIRMER L'INSCRIPTION * * * CANDIDATS INDIVIDUELS (GRAND PUBLIC) * * *

POUR TOUS LES CANDIDATS

- confirmation d'inscription à imprimer à partir de l'application « CYCLADES » dûment signée et datée par vos soins
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité)
- copie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée de défense et citoyenneté pour les candidats de moins de 25 ans
- copie du livret scolaire (facultatif)

CAS PARTICULIERS

CANDIDATS DEMANDANT LE BENEFICE/REPORT DES NOTES

- copie du relevé de notes (années 2018 à 2022)

CANDIDATS DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (CNED)

- certificat de scolarité des 2 années de préparation au BTS avec le nombre d'heures de formation
- copie des attestations de stage

CANDIDATS INSCRITS AU TITRE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- certificat(s) ou attestation(s) de travail mentionnant la durée, la fonction dans un domaine en rapport avec la spécialité du BTS

Si votre dossier est complet et répond aux exigences réglementaires (<https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>), votre inscription devient définitive. Vous ne recevrez alors aucun accusé de réception et aucune modification ne sera possible. En effet, votre signature atteste de l'exactitude des informations fournies et de vos choix.